

Tafta, Ceta : on n'en veut pas !

TAFTA, CETA. Des sigles, des lettres, des initiales, qui font partie de notre quotidien de syndicalistes ou de citoyens impliqués, curieux et concernés par l'avenir de notre société. Mais pour le commun des mortels... Tafta, Ceta... Il me semble que ce sont surtout des mots compliqués, bien loin des préoccupations quotidiennes.

Et pourtant ! Sans entrer dans le petit jeu de la traduction des acronymes, il faut reconnaître que Tafta, Ceta et consorts vont impacter durablement notre quotidien, notre devenir, nos vies, si nous n'agissons pas.

Ces accords de libre-échange ont pour but de faciliter le « commerce », de favoriser la circulation des marchandises d'un bout à l'autre de la planète.

Et si ces accords sont actuellement en négociations – secrètes, les négos, faut pas déconner non plus... – c'est que nos dirigeants ont donné mandat à la Commission européenne pour que ces tractations puissent avoir lieu.

Au cœur de ces négociations se trouve un volet agricole qui va marquer notre métier et avoir des conséquences sur l'alimentation et l'environnement de millions de citoyens.

Dans ce climat politique sur lequel souffle un vent de libéralisme peu commun, face à la fuite en avant de nos politiques qui se raccrochent au mythe de la croissance comme des noyés à un fer rouge, nous devons nous donner les moyens de dire « STOP ! Ça suffit ! »

Nous refusons de voir les producteurs de viande bovine servir de monnaie d'échange aux appétits d'export d'une filière laitière

incapable d'appréhender avec intelligence la sortie programmée des quotas. Nous dénonçons cette hérésie qui va faire arriver dans les assiettes européennes des produits aux conditions de production totalement différentes des nôtres. Nous refusons la mise à mal des AOC et autres signes de qualité qui nierait les efforts sur la longue durée de producteurs appliqués et vertueux.

Nous allons faire barrage à Tafta et à Ceta pour promouvoir un

autre idéal : l'agriculture de demain que nous voulons.

Nous, à la Confédération paysanne, nous revendiquons une agriculture avec des paysans, au service de territoires vivants et d'une alimentation de qualité. Nous réaffirmons qu'ici, comme de l'autre côté de l'Atlantique, ce sont les producteurs, pas la production, qu'il faut sauver ! Comme vous le verrez dans ce dossier, la résistance est déjà en marche : depuis le territoire européen où les zones déclarées « hors Tafta » se multiplient, jusqu'aux États-Unis, au Canada ou en Colombie.

Y en a marre de ce diktat de la finance (le fameux ennemi de qui vous savez), de ces discours surréalistes de gens déconnectés

des réalités ! L'agriculture et l'alimentation seront les maillons faibles de leur offensive néolibérale.

Tafta, Ceta. Peut-être sommes-nous peu lettrés, mais nous voulons reprendre le sens du bien commun. C'est pour cela que nous gagnerons ces combats-là !

Laurent Pinatel,

paysan dans la Loire, porte-parole de la Confédération paysanne



Accord de libre-échange transatlantique Un Tafta dans nos campagnes et nos assiettes ?

En quoi les projets d'accords de libre-échange, notamment entre l'Union européenne et les États-Unis, menacent-ils l'agriculture ? Analyse conjointe d'Aurélien Trouvé, du conseil scientifique d'Attac, et de Claude Cellier, secrétaire national de la Confédération paysanne.

Les négociations à l'OMC, moteur de la dérégulation du commerce notamment agricole depuis les années 1990, sont en panne. Face à ce constat, les grandes puissances, en particulier l'Union européenne (UE) et les États-Unis, se sont engagées dans une stratégie bilatérale et bi-régionale avec leurs partenaires commerciaux, qui permette d'aller encore beaucoup plus loin que dans le cadre de l'OMC pour libéraliser les marchés. Des centaines d'accords de ce type sont conclus ou en cours.

Le 8 juillet 2013, l'UE et les États-Unis ont entamé des négociations en vue de conclure un accord commercial bilatéral, le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (*Transatlantic free trade area*, ou Tafta, en anglais). Tous les États-membres ont donné mandat à la Commission européenne pour négocier au nom de l'Union cet accord, avec comme seule exception – à relativiser – les services audiovisuels. Même si François Hollande a affirmé qu'il fera tout pour que l'agriculture soit préservée dans le cadre de ces négociations, elle n'est pas prévue comme un secteur d'exception.

Le partenariat transatlantique serait un des accords de libre-échange et de libéralisation de l'investissement les plus importants jamais conclus, qui concernerait le tiers des échanges commerciaux mondiaux. Pour la Commission européenne, qui négocie au nom de tous les pays de l'UE, il s'agit d'aligner le Tafta sur « le plus haut niveau de libéralisation » qui soit. Les multinationales

européennes ont déployé un lobbying intense en perspective de l'ouverture des négociations du Tafta et ont eu de multiples contacts avec la Commission européenne. Dans le même temps, le public, leurs organisations, les élus – dont ceux du Parlement européen – n'ont pas accès aux informations de base. Ainsi, le mandat de la Commission n'a pu être connu que grâce à des fuites. Il est impossible à l'heure actuelle de connaître les positions de part et d'autre au fur et à mesure des négociations et selon les sujets. Mais ce qu'on en sait déjà laisse présager le pire.

L'agriculture paysanne menacée

Le mandat donné à la Commission européenne pour négocier appelle à une « réduction substantielle des tarifs douaniers ». Il est prévu notamment la mise en place de contingents d'importations importants à droits de douane nuls en viande bovine (voir page VI), qui s'ajouteraient à ceux négociés dans le cadre de l'accord UE-Canada. Celui-ci donne d'ailleurs une idée de ce à quoi on peut s'attendre : une suppression de plus de 90 % des droits de douane agricoles (voir page IV). Les droits de douane plus élevés de l'Union européenne lui permettent de se protéger d'une agriculture états-unienne qui a subi une « restructuration agricole » plus importante : une ferme dans l'Union européenne fait environ 13 hectares, contre 170 aux États-Unis. Des agricultures très différentes seraient mises en concurrence, affaiblissant

un peu plus l'agriculture paysanne et les plus petites fermes, accentuant les déséquilibres commerciaux.

Ces négociations visent également les « barrières non tarifaires », dont les normes sanitaires, environnementales et de bien-être animal qui régulent les échanges (voir page V). Le risque est grand d'une harmonisation vers le bas. On peut ainsi craindre le pire pour le principe de précaution, non reconnu par les États-Unis, mais qui figure au contraire dans les traités européens : ceux qui souhaitent introduire de nouveaux produits ou procédés de fabrication doivent faire la preuve de l'absence de risque. Au contraire, pour les États-Unis, il doit y avoir preuve de leur nocivité : la charge de la preuve est renversée. Les lobbies commerciaux états-uniens espèrent bien attaquer le principe de précaution à l'occasion des négociations transatlantiques. Dans l'Union, ce principe de précaution s'applique en particulier aux OGM (voir page V). L'ensemble des règles visant l'information des consommateurs, par exemple celles relatives à l'origine des produits, sont aussi visées explicitement par les multinationales, qui espèrent les faire passer pour des

Agenda des négociations

Ceta (accord UE – Canada)

- 2004 : début de la réflexion sur l'accord entre l'Union européenne (UE) et le Canada.
- 2009 : lancement des négociations.
- 18 octobre 2013 : conclusion « politique » des négociations.
- 26 septembre 2014 : possible signature entre la Commission européenne et le gouvernement canadien.

Le texte devra être approuvé par les 28 chefs d'État et de gouvernement de l'UE, puis par le Parlement européen, avant de faire le tour des 28 parlements nationaux. Ce qui repousse son entrée en vigueur à 2016 au minima.

Tafta (accord UE – États-Unis)

- 2007 : début de la réflexion sur l'accord entre l'UE et les États-Unis.
- Juillet 2013 : lancement formel des négociations.
- 29 septembre 2014 : nouveau round de négociations.

La suite est incertaine...

20 ans après : les dégâts de l'Alena

L'Alena est un accord de libre-échange nord-américain (Mexique, États-Unis, Canada), signé en 1994. Depuis sa mise en œuvre, les échanges agricoles entre les États-Unis et le Mexique ont été multipliés par quatre. Les États-Unis exportent des céréales, de l'huile, de la viande qui affectent l'agriculture vivrière du Mexique. Ce dernier développe une agriculture exportatrice spécialisée, en produisant de la bière, des fruits et des légumes (souvent en hors-saison). Avant 1994, le Mexique était autosuffisant au niveau alimentaire. Désormais, il importe 40 % de ses aliments : soit 60 % pour le riz, 50 % pour le blé et 23 % pour le maïs. La destruction des économies alimentaires locales a entraîné une forte hausse des prix (plus de 100 %) jusqu'à provoquer la « crise de la tortilla » et des émeutes de la faim en 2007. Face à la diminution des revenus agricoles au Mexique, les agriculteurs appauvris émigrent vers les États-Unis ou fuient vers les villes et la misère des bidonvilles.

Source : *Les moissons du futur*, un film réalisé par Marie-Monique Robin (2013).



24 septembre 2014: la Confédération paysanne manifeste au siège de Cargill France, à Saint-Germain-en-Laye, près de Paris. Cargill est la plus puissante multinationale mondiale de l'agroalimentaire. Elle attend beaucoup du Tafta: le partenariat transatlantique serait un des accords de libre-échange et de libéralisation de l'investissement les plus importants jamais conclus, qui concernerait le tiers des échanges commerciaux mondiaux.

entraves au commerce dans l'accord transatlantique.

La volaille désinfectée avec des solutions chlorées fait partie également des quelques sujets majeurs de préoccupation dans cette étude réalisée par le Parlement européen. L'UE a déjà accepté en 2013 le traitement de la viande avec de l'acide lactique. Des pressions sont également exercées pour l'importation de bœuf aux hormones. D'autres normes pourraient se retrouver menacées dans cet accord, concernant les résidus de pesticides ou les additifs alimentaires. Comme l'a déclaré le premier ministre britannique David Cameron: « *Tout doit être sur la table. Et nous devons nous attaquer au cœur des questions réglementaires, de façon à ce qu'un produit accepté d'un côté de l'Atlantique puisse immédiatement entrer sur le marché de l'autre.* »

L'élimination pourra se faire au cours même des négociations avant signature de l'accord, mais aussi dans le cadre du mécanisme de règlement des différends investisseurs-Etat. Ce dernier introduirait la pos-

sibilité pour des multinationales de poursuivre directement les États ou les collectivités locales pour non-respect de l'accord, et ainsi de contester de nombreuses réglementations protectrices des consommateurs ou des économies locales. Des experts « arbitres » délibéreraient alors indépendamment des juridictions publiques nationales ou communautaires.

Des amendes très dissuasives

Certains États ont déjà été condamnés à des amendes très dissuasives, évaluées à plusieurs centaines de millions de dollars. Quant au « conseil de coopération réglementaire », composé d'administrateurs états-unis et européens, il aurait droit de regard sur les normes à venir, comme sur les plus anciennes, et de les évaluer à l'aune des impacts sur le commerce et de l'accord de libre-échange transatlantique.

Enfin, n'oublions pas que les multinationales européennes ont elles aussi des intérêts dans cet accord. Les ONG américaines soulignent ainsi les pressions exercées par les exportateurs européens, par la voix de BusinessEurope ou des industries agroalimentaires, en vue d'affaiblir le *US Food safety Modernization Act* (lois votées en 2010 visant à prévenir les contaminations alimentaires), ou encore les politiques d'achat de produits locaux par les écoles ou autres administrations publiques américaines. Le mandat initial de la Commission européenne souligne ainsi le souhait de s'attaquer aux règles états-uniennes des marchés publics (programme « *Buy America* ») qui permettait jusque-là une certaine relocalisation des activités. ■

Aurélien Trouvé,
avec Claude Cellier

Aller plus loin: <https://france.attac.org/se-mobiliser/le-grand-marche-transatlantique/article/le-grand-marche-transatlantique>

Modèle agricole Démantèlement des droits de douanes : danger sur la souveraineté alimentaire !

Dans un premier temps, on nous a dit que le Tafta visait essentiellement les obstacles non tarifaires au commerce, c'est-à-dire toute la batterie réglementaire de sécurité sanitaire telle que nous la concevons en Europe et telle que la Pac l'impose à tous les paysans. Nous étions alors en droit de craindre le pire et d'exiger l'arrêt des négociations.

À y regarder de plus près, les tarifs douaniers actuels protègent quand même, vaille que vaille, certaines productions. Souvent bien plus élevés du côté de l'Union européenne, ils peuvent dépasser 200 % selon les produits, protégeant ainsi des secteurs très sensibles. C'est particulièrement vrai dans le domaine de l'élevage pour les importations de viande bovine congelée, et sur certaines lignes tarifaires précises comme le poulet et la viande de porc.

Les enjeux sont importants : si les dinosaures de la production agricole mondiale arrivent à un accord, il sera facile par le jeu des multiples accords bilatéraux de les imposer au reste du monde. Avec toutes les organisations paysannes membres de la Via campesina, notre exigence de souveraineté alimentaire, c'est-à-dire de droit de choisir

nos politiques agricoles, serait anéantie...

On nous dit que l'extraordinaire opportunité de développement qu'apporterait le traité générerait de la croissance. Pourtant, aujourd'hui, les produits agricoles en provenance des États-Unis sont plus taxés à leur arrivée en Europe que nos exportations chez eux. C'est-à-dire que les États européens, pourtant en crise financière durable, renonceraient à d'importantes entrées fiscales.

En fin de compte, cet accord menace directement notre modèle agricole, le maintien de l'activité et de l'emploi dans les régions d'élevage où l'agriculture permet l'exis-



Manifestation à Bruxelles, le 26 mars 2014, à l'occasion d'une rencontre entre Barack Obama et les dirigeants européens. Les manifestants protestaient contre, entre autres, l'abaissement des normes de qualité alimentaires qui ouvrirait la porte européenne aux OGM, à la viande hormonée ou au poulet chloré...

tence du commerce de proximité, de l'école, de la poste... L'agriculture n'a pas à servir de monnaie d'échange pour d'éventuels gains dans d'autres secteurs. ■

Claude Girod,
paysanne dans la Saône-et-Loire

Concurrence

Le droit social mis en péril par les accords de libre-échange

C'est promis : « un accord économique avec les États-Unis nous garantira la croissance et la création d'emploi » ! Pourtant les recettes du libre-échange n'avantagent jamais le progrès social. Pire : l'activité paysanne que nous défendons s'en trouve menacée.

En libérant la mobilité du capital, ce type d'accord donne la part belle aux investisseurs dans l'agriculture industrielle et spécialisée. Objectif : produire à bas coûts en comprimant la rémunération d'une main-d'œuvre ouvrière, nécessaire, et en forçant sa productivité.

En Europe déjà, une course fratricide à la compétitivité et aux parts de marchés s'accélère sur fond de dégradation du droit

social⁽¹⁾ : l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Espagne, entre autres, sont venus directement concurrencer (jusqu'à la disparition de certaines) les fermes françaises en fruits et légumes, ou en porc. Dans ce contexte, comment parler d'une seule voix européenne avec d'autres puissances économiques ?

Avec le soutien politique mais aussi financier des pouvoirs publics, le marché du travail en agriculture se structure désormais via de véritables sociétés de prestations de service transnationales et multiprestations (telle Terrafecundis et ses filiales de transport des travailleurs migrants, de logement, de services bancaires...). Les accords de libre-échange leur offrent de belles perspectives : en 1994, au moment de la signature de l'Ac-

cord de libre-échange nord américain (Alena), la procureure générale des États-Unis, Janet Reno, déclare : « *Nous ne réduirons les flux migratoires que le jour où ces immigrants trouveront un travail décent au Mexique, et le traité va créer de l'emploi.* » Or, de 1980 à 1994, la migration progressa de 95 %, puis de 452 % de 1994 à 2006.

Dès lors, paysans, ouvriers de la terre et de l'agro-alimentaire : même combat contre les accords de libre-échange et pour une protection sociale, des conditions de travail et des droits au revenu décents. ■

Romain Balandier,
paysan dans les Vosges

(1) Absence de salaire minimum notamment.



Multinationales Les normes sanitaires et environnementales au rabais

Le futur traité transatlantique (Tafta) est concocté par les représentants de l'UE avec leurs homologues américains, pour – nous dit-on – harmoniser les normes. Derrière cette « belle » idée se cachent surtout les intérêts des grands groupes multinationaux qui espèrent ainsi accroître les parts de marché et par là même leurs profits, au dépens des petits producteurs, des consommateurs et de la santé publique.

Les normes de production et de transformation qui assurent la sécurité alimentaire vont être au centre des négociations. Les risques sont importants de voir autoriser en Europe les hormones et promoteurs (antibiotiques) de croissance pour doper le développement des animaux (bovins, porcs), le lavage au chlore des carcasses de poulets, ou encore des produits chimiques suspectés d'être des perturbateurs endocriniens. La souveraineté des États pour l'autorisation,

la mise sur le marché ou la réglementation sur les produits chimiques ou les OGM par exemple, serait totalement remise en cause.

Dans ces négociations s'affrontent deux visions de la sécurité alimentaire : pour les États-Unis, une agriculture productiviste poussée à l'extrême, des normes moins contraignantes, pas de principe de précaution. Il suffit d'assurer la sécurité du produit fini (comme par exemple la décontamination chimique des carcasses), tandis qu'en Europe, la sécurité sanitaire est assurée par le biais de normes plus strictes à chaque étape du processus, contrôlable et traçable.

Enfin, un des aspects les plus préoccupants du Tafta consiste en la possibilité pour une entreprise d'attaquer un État si elle considère une modification de la législation comme une entrave au commerce. Nous ne rêvons pas, car ce principe est déjà effectif dans l'accord de l'Alena (qui lie les États-Unis, le Canada et le Mexique) dont le Tafta est une réplique.

Bien que le gouvernement français se dise opposé à l'adoption des pratiques de l'industrie agro-alimentaire américaine, que pèsera le secteur agricole pour l'Europe des 28 ? Sans parler des petits producteurs, qui n'ont pas de normes spécifiques adaptées. ■

Mélanie Vandecasteele,

paysanne dans les Pyrénées-Orientales

Aller plus loin : www.grain.org

Vers l'augmentation des importations et cultures d'OGM en Europe ?

Grâce au principe de précaution de l'Union européenne, la liste des OGM autorisés à la culture, à l'élevage et à la consommation animale et humaine est sans commune mesure avec celle des États-Unis. Mais il existe avec le Tafta des risques importants d'élargissement de la liste des variétés autorisées à l'importation. Ces risques pèsent également sur les variétés autorisées à la culture sur le sol européen – pour l'instant, uniquement le maïs MON 810 – et sur les interdictions pures et simples des cultures d'OGM émises par certains États-membres, dont la France. Les lobbies industriels comptent affaiblir l'obligation européenne d'étiqueter tout produit non OGM, mais également annihiler les progrès réalisés en la matière d'une trentaine d'États américains.

Aurélie Trouvé, Attac

Patrimoine commun Les signes de qualité en enfer !

Trois signes officiels de qualité coexistent en Europe. La spécialité traditionnelle garantie (STG) protège une recette. L'indication géographique protégée (IGP) garantit la provenance du produit. L'appellation d'origine protégée (AOP) réunit la promesse de l'origine territoriale, d'un savoir-faire et d'une tradition consignés dans un cahier des charges.

Ardents défenseurs de la vie des territoires, ces « signes d'identification de la qualité et de l'origine » (SIQO) portent en eux le gène de patrimoines communs. Les prestigieux noms qu'ils promeuvent et défendent appartiennent à l'UE. Dans le cadre des projets d'accords de libre-échange, plusieurs risques majeurs sont identifiés.

En premier lieu, les pays américains ne reconnaissent pas la protection collective

d'un nom. Seule la marque commerciale déposée est respectée. Dans ce contexte, ce sont les filières importantes et organisées qui pourront dépenser de l'argent et de l'énergie pour déposer dans tous les pays des marques protégeant leur nom (Roquefort l'a fait dans 160 pays du monde). Les autres seront soumises à la concurrence de marques utilisant leur nom comme générique – c'est le cas aux États-Unis pour parmesan, féta ou champagne – jusque sur le marché européen. Par ailleurs, les cahiers des charges refusant les OGM pourraient être attaqués par des multinationales pour atteinte à la libre concurrence.

Le deuxième axe d'attaque est sanitaire. Les normes seront harmonisées et celles relatives à l'hygiène et à la standardisation

de la matière première et du produit fini seront renforcées. Les filières à faible volume ne pourront alors plus respecter ces règles nécessitant des moyens très industriels. Et celles qui s'engageraient dans cette démarche perdraient l'âme de leur produit (fin du lait cru par exemple).

Non seulement les produits sous SIQO n'ont donc rien à gagner dans la perspective des accords de libre-échange, mais ils risquent de se retrouver concurrencés, attaqués et donc anéantis, au prix de la destruction de richesse dans des territoires peu aptes à des productions de masse. À la clé, moins d'emploi paysan, une perte de patrimoine, et une perte de garantie et de goût pour le consommateur. ■

Laurent Reversat,

paysan dans l'Aveyron

Déstructuration La filière viande bovine sacrifiée sur l'autel de la compétitivité

Les projets d'accords de libre-échange en cours de négociation font craindre un déferlement de viande bovine bon marché sur le territoire européen.

Une situation de concurrence déloyale insoutenable: c'est le risque que font peser sur l'élevage bovin plusieurs accords de libre-échange en cours de négociation avec l'Union européenne. Avec le Tafta, la viande bovine serait fortement touchée par l'arrivée sur le marché européen de viande à bas prix. « *Les exploitations françaises de type "naisseur" (élevages herbagers extensifs) doivent supporter un surcoût de 29 % par rapport à leurs concurrentes américaines, disséminé principalement sur la main-d'œuvre, l'équipement, les frais vétérinaires et les bâtiments* », observe Interbev, l'interprofession bétail et viande. Au stade de l'engraissement, le surcroît de dépenses supporté par les ateliers français est d'environ 1,90 euro/kg de carcasse.

Pour réaliser une telle performance, les éleveurs américains recourent à des méthodes industrielles. Aux États-Unis, 39 % de la production provient de parcs d'engraissement de plus de 32 000 bovins. L'engraissement est basé sur une alimentation sans herbe, à base de maïs OGM, d'hormones de croissance, voire de farines animales. L'approche de l'élevage en France est très différente. Les troupeaux comportent de 60 à 200 têtes en moyenne, avec une ration de base composée majoritairement d'herbe. Les hormones et les antibiotiques utilisés comme facteur de croissance sont interdits, et les normes sanitaires et de bien-être animal sont plus contrai-



Aux États-Unis, 39 % de la production provient de parcs d'engraissement – appelés feedlots – de plus de 32 000 bovins.

gnantes. En outre, l'élevage contribue à l'entretien de 13 millions d'hectares de prairies et de parcours montagneux.

Un marché intra-européen déstabilisé

Les droits de douanes agricoles européens sont très élevés sur la viande bovine: 45 % sur la viande de bœuf, 97 % sur la viande de bœuf désossée, 147 % sur les abats comestibles⁽¹⁾. Une baisse de ces droits de douanes ou une augmentation des contingents seraient catastrophiques pour la filière. Or, le projet d'accord avec le Canada (Ceta) prévoit l'ouverture du marché européen – via des contingents à droits de douane nuls – à 65 000 tonnes de viandes bovines canadiennes. C'est sur cette base que les États-Unis prétendent à un contingent en viande bovine cinq à six fois plus important que le Canada. Il en est de même pour les

négociations en cours avec le Mercosur, communauté économique qui inclut le Brésil, un autre géant de l'élevage industriel.

Ces volumes peuvent paraître modestes au regard de la consommation de viande bovine de l'Union européenne qui avoisine les 7,8 millions de tonnes. Mais ils pourraient contribuer à déstabiliser le marché intra-européen en provoquant une forte baisse des prix. « *Les accords de libre-échange vont à l'encontre de l'agriculture paysanne* », souligne la Confédération paysanne qui refuse que les paysans américains et européens disparaissent face à l'injonction de compétitivité généralisée. « *La question n'est pas simplement agricole. Elle relève d'un choix de modèle de société: quelle agriculture et quelle alimentation voulons-nous ?* » ■

Sophie Chapelle

(1) La France agricole 3 546 – 4 juillet 2014.

Ces accords commerciaux qui condamnent la filière ovine

L'Union européenne (UE) importe 22 % de sa consommation de viande ovine, principalement en provenance de la Nouvelle-Zélande qui bénéficie de 81 % des contingents tarifaires⁽¹⁾. Ces importations massives sans barrière douanière mettent à mal toute la filière ovine européenne.

Cette situation remonte à 1973, date d'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne (CEE). « *De 1973 à 1977, il est prévu que le sucre, le mouton et d'autres denrées en provenance du Commonwealth puissent entrer sans droit*

de douane » rappelle Laurent Reversat, de la Confédération paysanne. « *Après 1977, la Grande-Bretagne continue d'importer ses produits et nous envoie alors l'agneau anglais au même prix, fixé pour la viande importée.* » Suite à l'accord ovin de 1980 avec la CEE, la Nouvelle-Zélande bénéficie de l'entrée d'un quota de plus de 220 000 tonnes équivalent carcasse (tec) de viande ovine vers l'UE. La France, consécutivement à l'affaire du Rainbow Warrior⁽²⁾, ne s'oppose pas à l'entrée sur le territoire européen de la viande d'agneau et de mouton en provenance de Nouvelle-Zélande, et en importe même massivement.

En 1994, les accords du Gatt consolident les anciens « accords d'autolimitation » entre UE et pays tiers⁽³⁾, sous la forme de contingents d'importation à droits de douane réduits ou nuls. Selon Laurent Reversat, « *ces entrées régulières à bas prix ne permettent pas d'imposer au marché des prix rémunérateurs pour les paysans locaux* ». ■

SC

(1) Importations sans droits de douane.

(2) Le Rainbow Warrior a été coulé en Nouvelle-Zélande en 1985 par les services secrets français.

(3) Océanie, Amérique du Sud et Pays d'Europe centrale et orientale.

Semences La liberté de cultiver entravée par les futurs traités de libre-échange

Des centaines de tonnes de semences de ferme et paysanne détruites au prétexte qu'elles sont interdites par les accords de libre-échange : ce qui arrive aux paysans colombiens pourrait aussi se produire en France.

Les traités de libre-échange constituent-ils une menace pour la liberté de ressemer ses semences ? Selon une version fuitée du projet d'accord commercial entre l'Union européenne et le Canada (Ceta), « ce traité de libre-échange, comme les précédents, brade les droits des agriculteurs au profit de l'industrie semencière », explique Birgit Müller qui représente les Amis de la terre au Réseau semences paysannes.

L'article 18.3 du traité mentionne qu'un agriculteur en possession de semences d'une variété contenant un caractère breveté pourrait voir ses « biens saisis » et ses « comptes bancaires gelés » ! « S'il n'est

pas en mesure de fournir des preuves formelles de la provenance des semences utilisées, l'agriculteur peut être soupçonné de "recel de contrefaçon" ». L'article 16.2 précise que cette saisie peut se faire sur simple présomption de contrefaçon. Si l'accord entre l'UE et le Canada est ratifié en l'état, « l'exception agricole et alimentaire » obtenue en février 2014 par la Confédération paysanne et le collectif Semons la biodiversité dans la loi française sur les contrefaçons serait nulle.

Le Ceta contient aussi des dispositions de l'Acta (Accord commercial anti-contrefaçon) qui a pourtant été refusé par le Parlement européen en juillet 2012, suite à une

forte mobilisation citoyenne. Ce dernier visait à renforcer l'application des droits de propriété intellectuelle et la collaboration des États dans la lutte contre les contrefaçons, en les mettant directement au service des entreprises. La ratification de l'accord commercial entre l'UE et le Canada permettrait donc de contourner la volonté du parlement européen.

Ce type d'accord commercial bilatéral s'impose en effet au droit national. Les paysans colombiens l'ont découvert à leurs dépens. En 2012, l'Institut agroalimentaire colombien (ICA) confisque ou détruit près de 2 800 tonnes de semences. En cause ? L'accord commercial signé avec les États-Unis contient une clause qui oblige les paysans à cultiver des « semences certifiées », c'est-à-dire produites par les sélectionneurs industriels.

Pour se mettre en conformité, l'ICA publie la « résolution 9.70 » qui rend illégale la production de semences de ferme et la vente de semences issues de la sélection paysanne, au motif que leurs qualités sanitaires ne sont pas garanties. La mobilisation de dizaines de milliers de Colombiens dans les rues de Bogotá à l'été 2013 (cf. p. IX) conduit finalement le gouvernement à annoncer la suspension de la résolution pendant deux ans.

La position du nouveau Parlement européen, qui devrait se prononcer sur le Ceta dans les mois qui viennent, sera décisive pour l'agriculture paysanne et la souveraineté alimentaire. Dans un appel publié le 30 avril, la Confédération paysanne se joignait à la vingtaine d'organisations du collectif Semons la biodiversité pour alerter sur les conséquences de ce traité qui doit être ratifié par les nouveaux euro-députés. Ce texte « comprend un important volet sur les droits de propriété intellectuelle et impacte par conséquent le droit des paysans à utiliser leurs propres semences. Ce modèle d'accord est reproduit de traité en traité, tant qu'aucun frein n'y est mis. Vous avez le pouvoir de le stopper. » ■

Sophie Chapelle



Manifestation de paysans colombiens contre l'accord commercial signé par leur pays avec les États-Unis qui les oblige à cultiver des « semences certifiées », c'est-à-dire produites par les sélectionneurs industriels !

Tisa : un projet de traité qui menace les services publics

L'Accord sur le commerce des services ou *Trade in services agreement* (Tisa) est actuellement en cours de négociation entre une cinquantaine de pays, dont ceux de l'Union européenne. Ces pays représentent plus de deux tiers du commerce mondial des services. De nombreux domaines sont concernés : éducation, transports, poste et télécommunications, services de comptabilité et d'audit, ingénierie et logistique, santé, assurance, nouvelles technologies et transfert de données, recherche, banque et services financiers... Objectif : ouvrir encore davantage les services à la concurrence internationale et empêcher toute intervention publique. Les négociations ont débuté en février 2012 et devraient se terminer en 2015. Un comité Stop Tisa ! s'est structuré et une pétition a été lancée.

Plus d'infos : <http://stop-tisa.ch>

Cet article est extrait du site d'informations Basta ! : www.bastamag.net

Marchés publics Un traité global contre le local

Le projet d'accord entre l'Union européenne et le Canada pourrait éroder sérieusement le mouvement grandissant au Canada en faveur d'une économie plus locale.

La mouture finale du traité économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (Ceta), sortie du secret qui l'entourait en août dernier par la chaîne de télévision allemande ARD, annonce la fin des politiques d'approvisionnement local à tous les niveaux de gouvernement au Canada. Le traité interdit aux gouvernements régionaux et municipaux d'exiger l'achat local, sauf dans des quantités relativement faibles. Il ouvre les marchés publics au niveau provincial et municipal pour le commerce international. Le Ceta va beaucoup plus loin à cet égard que tous les précédents accords commerciaux signés par le Canada, selon l'ONG *the Council of Canadians*.

Le résultat n'est pas ce que les provinces et les municipalités auraient espéré. Le Ceta limitera sévèrement les stratégies d'acheter localement à tous les niveaux de gouvernance au Canada. De nombreux gouvernements locaux et des municipalités ont utilisé dans le passé des appels d'offres publics pour favoriser une économie locale plus forte, exigeant, par exemple, que les pétitionnaires gagnants emploient des personnes de la région. Ils ont également cherché à renforcer le mouvement pour se nourrir localement. Ainsi, la ville de Toronto a privilégié l'approvisionnement local pour fournir les repas des garderies enfantines publiques et de l'université.

La tomate de Roumanie à Toronto ?

Mais une fois le Ceta en place, il ne sera plus possible pour les gouvernements de privilégier les fournisseurs locaux. En vertu des règles du libre-échange, les entreprises européennes ne doivent pas être défavorisées. La version fuitée du texte de négociation donne les grandes lignes des processus d'approvisionnement, mais les détails cruciaux sont dans les annexes. Les seuils à partir desquels les règles de Ceta s'appliqueront varient en fonction du secteur d'activité et du niveau de gouvernement. Ils sont si bas que les firmes européennes pourraient remporter la part du lion des marchés publics. Tous les secteurs que les régions veulent exclure de Ceta doivent être explicitement mentionnés dans les



Manifestation à Ottawa contre l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada. Le Ceta sera-t-il le cheval de Troie du Tafta ?

annexes, sinon ils seront automatiquement ouverts à la libéralisation.

Les seuils sont rédigés en DTS (droits de tirage spéciaux), la monnaie du Fonds monétaire international. Dans le secteur de la construction, le seuil est fixé pour tous les niveaux de gouvernement à 5 millions de DTS, ce qui équivaut à 5,9 millions d'euros. Pour les autres marchés, le seuil au niveau fédéral est équivalent à 150 000 euros. Pour les provinces et entreprises publiques, les seuils varient. En moyenne, ils sont équivalents à 235 000 euros. Pour les collectivités locales, c'est un peu plus élevé (420 000 euros). Mais ce dernier seuil sera très facilement dépassé en cas de contrat de fourniture, par exemple, d'une année de repas pour un centre scolaire de mille enfants. L'accord Ceta ne permet pas de diviser les contrats en plus petites quantités. Impossible par exemple de contracter les repas scolaires pour trois mois au lieu d'un an afin de contourner ces règles. Les auteurs du texte ont inclus une clause spécifique visant à prévenir de telles échappatoires.

La logique poussant à l'ouverture des marchés locaux aux appels d'offres des entreprises européennes pourrait entraîner une baisse des coûts pour les contribuables. Selon la formulation finale du Ceta, les considérations environnementales ou sociales peuvent conditionner les appels d'offres des institutions publiques, qui pourraient demander spécifiquement des produits fabriqués d'une manière respectueuse de l'environnement, aussi longtemps que la

demande n'exige pas que le produit soit produit localement. La commission des écoles de Toronto peut exiger pour les cantines des repas issus d'agriculture bio, mais elle ne pourra pas demander que les fruits et légumes viennent de la région maraîchère entourant la ville. Les tomates bio de Toronto seront ainsi en compétition avec celles venues de Roumanie. Il serait conforme au Ceta d'exiger au fournisseur d'inclure un certain pourcentage de femmes ou de minorités dans leur personnel, mais il ne sera pas possible d'embaucher des « Canadiens » ou spécifiquement « des habitants locaux ». De fait, les pétitionnaires européens et les grandes entreprises canadiennes auront le droit, en vertu du Ceta, de contester des contrats si une municipalité privilégie un concurrent sur la base d'un contenu local. Les villes ne seront pas autorisées à déclarer à l'avance de manière ouverte et transparente que leurs appels d'offres s'adressent de préférence aux fournisseurs locaux.

Plus de quarante villes, municipalités et commissions scolaires canadiennes, représentant plus de 5,5 millions de personnes ne veulent pas en arriver là. Elles ont toutes adopté des motions demandant à être exclues des règles de passation des marchés de Ceta⁽¹⁾ et ont contesté les négociations conduites dans le plus grand secret. ■

Birgit Müller, Chercheuse au CNRS, membre des Amis de la Terre France

(1) <http://canadians.org/ceta-toolkit>

Mobilisations Comment paysans et travailleurs colombiens sont entrés en résistance

En Colombie, l'accord de libre-échange avec l'Union européenne mis en œuvre en 2013 a suscité une mobilisation sans précédent de tous les secteurs, y compris agricole.

La Colombie a connu en 2013 l'une des mobilisations populaires les plus fortes de ces vingt dernières années. En août et en septembre, des mobilisations indigènes et paysannes ont émergé à travers tout le pays, ralliées par les travailleurs, étudiants et organisations sociales de différents secteurs. Ils ont pu compter sur le soutien de la population dans son ensemble, suite à la réponse répressive de l'armée et de la police – qui a causé 21 morts – et au refus du gouvernement de négocier les revendications des organisations populaires.

Si la grève a pris fin au terme de deux mois de mobilisations continues, la résistance face au modèle économique s'est renforcée et intensifiée. Ainsi s'est tenu en mars 2014 le « Sommet national agraire, paysan, ethnique et populaire ». Il a débouché sur un accord intersectoriel et intereth-

nique qui a pu être présenté à la négociation avec le gouvernement colombien, sous la pression d'une nouvelle grève générale à quelques semaines du deuxième tour des élections présidentielles⁽¹⁾.

Les revendications présentées montrent qu'il ne s'agit pas d'un problème conjoncturel mais structurel du modèle de production agro-exportateur primaire, du système politique et de la propriété foncière. Les conflits se sont en effet particulièrement intensifiés ces dernières années avec l'entrée en vigueur en 2011 de l'accord de libre-échange (ALE) avec le Canada, et en 2012 avec les États-Unis. Les premiers mouvements de contestation paysanne ont commencé quasi simultanément avec la mise en œuvre provisoire, le 1^{er} août 2013, de l'ALE entre la Colombie et l'Union européenne, deuxième acheteur et troisième fournisseur du pays.

Si ces résistances expriment le rejet d'une série de facteurs structurels, elles ont en commun la défense du territoire contre l'acaparement par les capitaux nationaux et internationaux, et contre la financiarisation de la terre et de la nature. Le modèle économique, politique et militaire promu favorise la concentration de la propriété foncière et la production agro-industrielle aux dépens des paysans, ainsi que l'extraction du patrimoine naturel pour satisfaire les demandes d'énergies et de miné-

le cadre des ALE, auxquels s'ajoutent des coûts élevés en Colombie pour les intrants agricoles et de mauvaises infrastructures pour le transport des produits locaux, favorisent la consommation des produits importés par rapport aux produits nationaux, mettant en danger la souveraineté alimentaire et l'économie paysanne. Entre janvier et décembre 2014 par exemple, les importations de produits primaires en provenance de l'UE ont augmenté de 67 %.

Toutes ces politiques visent à réduire l'emploi agricole et à assurer les conditions nécessaires au déploiement du capital transnational au niveau local et à l'augmentation de ses profits. Face à une telle industrialisation des politiques publiques, les communautés indigènes, paysannes et afro-colombiennes s'organisent pour défendre la terre et la vie, telles qu'elles se sont exprimées lors du Sommet agraire. Elles soulignent une exigence centrale pour des politiques agricoles qui favorisent les formes traditionnelles et populaires de propriété foncière et de production



Manifestation devant le palais présidentiel de Bogota, capitale de la Colombie, durant l'été 2013.

raux dans le monde entier. Dans ce contexte, les traités de libre-échange sont une étape clé dans l'approfondissement de ce modèle d'accumulation par dépossession.

En arborant un discours national autour de l'exploitation minière comme moteur du développement, et en le complétant par des accords commerciaux avec les pays d'origine des sociétés minières, le gouvernement colombien propose de transformer le pays en une enclave minière. Ce qui implique la reprimarisation de l'économie⁽²⁾, la perte des espaces les plus productifs et la « désagrarisation »⁽³⁾ des champs qui s'entrevoyent sans agriculteurs. Conformément à ces accords, la production agricole d'aliments pour la consommation intérieure devient une activité économique non viable. La concurrence accrue des produits européens dans

agricole, le rejet du modèle énergétique extractiviste, l'annulation et la renégociation des traités de libre-échange. L'accent est également mis sur la nécessité de poursuivre les négociations pour la fin du conflit armé avec les multiples acteurs sociaux du pays. ■

Lyda Forero et Danilo Urrea,
respectivement membres du Transnational
Institute et de CENSAT Agua Viva –
Amis de la Terre Colombie

(1) À l'issue duquel Juan Manuel Santos a de nouveau été élu président de la Colombie

(2) Processus qui conduit une économie à prioriser la production et l'exportation de matières premières, au détriment du développement de son industrie et de ses services.

(3) Processus de réduction de l'emploi agricole au profit d'autres activités et de la mécanisation.

NB : Cet article reprend des éléments développés dans « Colombie et TLC, entre la mobilisation et le conflit », publié par le Transnational Institute et CENSAT Agua Viva – Amis de la Terre Colombie (septembre 2014).

Mobilisations Tafta : un projet d'accord sur le dos des paysans américains

Aux États-Unis, le projet d'accord Tafta suscite l'inquiétude des organisations paysannes. Une large alliance se noue aux côtés de la Coalition nationale des paysans familiaux (NFFC), membre de la Via Campesina.

Depuis des décennies, les accords commerciaux causent des ravages sur les paysans et pêcheurs nord-américains (États-Unis, Canada, Mexique). Les conséquences les plus dévastatrices résultent de l'Alena, l'Accord de libre-échange nord-américain, entré en vigueur il y a vingt ans. Des millions de paysans mexicains ont perdu leurs moyens de subsistance. Leurs communautés ont été ravagées par des migrations forcées vers les centres urbains et l'exploitation de leur force de travail aux États-Unis. Certains produits états-unis ont perdu leurs marchés à mesure que les importations affluaient pour les supplanter. La baisse des prix agricoles a conduit à l'effondrement économique. L'agrobusiness a, lui, réalisé des profits records.

Le Congrès américain pourrait bloquer le Tafta – et d'autres accords de libre-échange en cours de négociation comme le Partenariat Trans-Pacifique –, en s'opposant au projet de loi « *fast track* » (procédure accélérée) initié par le gouvernement Obama. Cette procédure donnerait au gouvernement le droit exclusif de négocier les accords commerciaux, en ne laissant au Congrès que la possibilité d'approuver ou de désapprouver, sans aucun pouvoir de les modifier.



Photo : NFFC

Washington, décembre 2013, manifestation des paysans de la NFFC – membre de la Via Campesina – à l'occasion d'une réunion dans la ville des négociateurs du Tafta.

Le combat pour stopper le *fast track* est mené dans de nombreux secteurs, avec des alliés venus du monde du travail, de la protection de l'environnement, des droits numériques, mais aussi des consommateurs, et bien d'autres. La voix des paysans doit l'emporter sur le message des firmes et de la Fédération américaine des bureaux agricoles⁽¹⁾ qui soutiennent l'exportation agricole et agro-alimentaire, en dépit des impacts négatifs sur les paysans.

n'est pas différent : le Tafta marque la victoire des investisseurs et de l'agro-industrie, et la perte de la souveraineté alimentaire de nos pays et communautés. Le projet d'accord attribue à des tribunaux privés un statut juridique pour trancher les litiges initiés par les entreprises devant l'Organisation mondiale du commerce, menaçant ainsi les lois et règlements de nos pays.

Les organisations nord-américaines membres de la Via Campesina sont bien placées pour connaître les effets de l'Alena, y compris les Canadiens qui se battent contre l'accord commercial entre le Canada et l'Union européenne (Ceta). Ces organisations travaillent ensemble pour veiller à ce que les paysans et les pêcheurs puissent se faire entendre sur les coûts réels d'un accord qui profiterait à l'industrie et menace leurs emplois, savoir-faire et communautés. Le gouvernement américain approuve les accords de libre-échange au nom de la création d'emplois et de l'amélioration de notre économie, mais dans les faits, les expériences de nos paysans et pêcheurs relatent une histoire bien différente. ■

Katherine Ozer,
directrice de NFFC

(Coalition nationale des paysans familiaux).

(1) American Farm Bureau Federation, équivalent de la Fnsea.

Résistances Entrez en « zone hors-Tafta » !

L'Île-de-France, dont l'économie représente 5 % du PIB européen, a été la première région à adopter en février 2014 une délibération pour demander l'arrêt des négociations du Tafta. Elle a été rejointe par les régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Lorraine, Franche-Comté, Limousin et Provence-Alpes-Côte d'Azur – la Basse-Normandie a voté un vœu de vigilance. Trois départements – le Tarn, l'Hérault et la Seine-Saint-Denis – ont suivi le mouvement, auxquels s'ajoutent une soixantaine de communes « hors Tafta ».

Un appel est également lancé aux citoyens européens contre le traité transatlantique et plus de 33 000 personnes se sont d'ores et déjà déclarées « hors-Tafta ». Vous pouvez le signer sur www.collectifstopptafta.org/citoyen-nos

Vous pouvez pousser vos élus en chambre d'agriculture à prendre des résolutions contre ces accords de libre-échange. Des motions sont proposées par le Collectif national unitaire Stop Tafta.

À noter : une journée d'action décentralisée contre les accords de libre-échange aura lieu le 11 octobre 2014. La Confédération paysanne se joint aux associations, syndicats, organisations paysannes et militants de toute l'Europe pour « promouvoir des politiques commerciales alternatives qui fassent des droits des peuples, de la démocratie et de l'environnement une priorité ». Pour suivre localement les mobilisations, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre collectif « Stop Tafta » local.

Plus d'infos sur www.collectifstopptafta.org/et www.confederationpaysanne.fr